AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0417
FR0004031763-FS0137

5 février 2016

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

COHERIS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 5 février 2016, la société DevFactory FZ-LLC[1] (705, Al Thuraya Tower – I, P.O. Box 502091, Media City, Dubaï, Emirats Arabes Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 février 2016, le seuil de 20% du capital de la société COHERIS et détenir 1 156 034 actions COHERIS représentant autant de droits de vote, soit 20,60% du capital et 19,80% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions COHERIS sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société DevFactory déclare :

 - que les acquisitions ont été réalisées en recourant à des fonds propres (excédents de trésorerie) ;
 - qu'elle agit seule ;
 - qu'en fonction de la décote par rapport à son estimation de la valeur intrinsèque de la société COHERIS, elle envisage de procéder à des acquisitions d'actions COHERIS en fonction des opportunités du marché (dans le respect du tiret suivant) ;
 - qu'elle n'envisage pas de prendre le contrôle de la société COHERIS ;
 - qu'elle n'envisage pas de modifier la stratégie de COHERIS ;
 - qu'elle n'envisage aucune des opérations prévues au 6ème alinéa du I de l'article 223-17 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
 - qu'elle ne détient aucun des instruments ou accords listés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
 - qu'elle n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société COHERIS ;
 - qu'elle envisage de demander la nomination d'un représentant au conseil d'administration de COHERIS. »

[1] Contrôlée par M. Joseph Liemandt.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 613 075 actions représentant 5 838 741 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.